

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2014

Le conseil municipal s'est tenu en mairie de Montagne le mercredi 9 juillet 2014

Présents : BOFFELLI Christian, DECARD Frédéric, FOULQUIER Luc, LAVERGNE Vincent, MANDIER Corinne, MAGNIER Ludovic, PACAUD Patrick, TURQUET Cécile, VIALLE Michel, VINCENT Céline

Absent : SAUTY Vincent

La séance est ouverte à 20h00

Michel VIALLE est secrétaire de séance.

1 – Décisions modificatives :

Sue le budget de l'eau, le compte 605 « achat d'eau » doit être crédité de 9800 € car l'achat d'eau au SIEH n'avait pas été suffisamment budgété, et le compte 611 « sous traitance générale » doit être crédité de 160€

Les sommes correspondantes seront prises sur le compte 658 « charges diverses de gestion courante »

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

2 – Transfert du budget de l'eau

Notre réseau d'eau ayant été transféré au SIEH, il est nécessaire de procéder aux écritures comptables traduisant ce transfert en tenant compte de ce qui reste au niveau communal à savoir l'emprunt et la trésorerie. Un tableau financier a été réalisé, avec l'aide du percepteur, qui traduit les opérations d'ordres qui seront réalisées par ce dernier.

Les membres du conseil approuve le transfert et les écritures en découlant.

3 – Vote de l'indemnité du percepteur

Monsieur Le Maire propose au vote l'indemnité de conseil d'un montant de 190,71 € pour le percepteur qui quitte son poste fin juillet.

9 voix pour et 1 contre, l'indemnité est acceptée.

4 – Convention pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)

Le projet de convention qui a été réalisé par Monsieur Le Maire est lu en séance, cette convention détaille les charges et produits du RPI ainsi que les modalités de répartition entre les communes. Il est signalé que cette convention a été votée récemment à l'unanimité à St. Bonnet de Chavagne.

Sa mise en place nécessitera un suivi analytique des comptes impactés, en charges et en produits.

La convention est approuvée à l'unanimité.

5 – Vote des tarifs de la cantine

Les tarifs ne nous ayant pas été communiqués par St. Bonnet, le vote est reporté à un prochain conseil.

Monsieur le Maire présente les projets de tableau de service pour les deux agents s'occupant des repas et des TAP. En fonction du nombre de repas à servir deux hypothèses sont présentées, s'il y a plus de 18 inscrits il est obligatoire de mettre en place deux services. En tout état de cause il y aura probablement un accroissement de 2 h par semaine du temps de travail des personnels.

6- Correspondant forêts

Un correspondant doit être désigné dans le cadre de la chartre forestière des Chambarands. Le conseil désigne Christian BOFFELLI qui accepte.

7 – Questions diverses

- Assurances : Monsieur le Maire a contacté des courtiers et des assureurs (MMA, MAIF, GROUPAMA). Les propositions commencent à arriver et laissent espérer une diminution sérieuse des tarifs.
- Rendez-vous avec le cabinet d'architecte pour la maison Buisson le mardi 22 juillet à 10 h, à la Mairie, pour faire le point sur l'état d'avancement du dossier.
- La commission communale des impôts directs est revenue validée, elle pourra se réunir dès que besoin.
- Pour la commission des listes électorales deux nouveaux membres ont été proposés pour remplacer les anciens membres plus intéressés.
- Comme chaque année l'entreprise «As de carreau » sera contactée pour le ménage à fond de l'école et de la Mairie.
- La Mairie sera fermée 2 semaines, fin juillet et début août.
- Un informaticien vient en Mairie le 15 juillet à 14 h pour améliorer le fonctionnement et proposer des solutions en vue de la dématérialisation des procédures avec la perception qui doit se mettre en place rapidement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 22 h 15